Alcohol and Gaming Commission of Ontario

Commission des alcools Et des jeux de l'Ontario

90 Sheppard Avenue East Suite 200 90, avenue Sheppard Est Bureau 200

Toronto (Ontario) M2N 0A4

Toronto (Ontario) M2N 0A4

Tel./Tél.: 416 326-8700 or/ou 1 800 522-2876 toll free in Ontario/sans frais en Ontario



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Georgian D	owns				
Date	3 août 2024	1	Heure de d	épart		19 h 15
Conditions météorologiqu	Dégagé l es (Temp. : 25	i °C)	Vent			14 km/h Nord-Ouest
État de la piste	Rapide	(Variant	e 0 s.)			
Nombre de courses	8	Courses de qualification	1 FB		Nombre to d'inscription	
Total des paris \$ 137,800 mutuels						
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des p	pistes	Visite (l'enqué		Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Fred Brethour	Neil McCoag	Tyler Fines (à distance)
Vétérinaire officiel : Dr Bernd Stanglmeier		

Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

Ryan Holliday a été autorisé à se retirer de deux courses.

Courses:

Course 1 – Le #5, "Wheelzablazin", arrivé en 5^e position, a été placé en 6^e position, pour avoir été dépassé lors du bris d'allure à la ligne d'arrivée.

Le cheval a changé la cadence pour l'amble dans le dernier droit et jusqu'à la ligne d'arrivée.

Le #8, "M I Radical", a terminé la course en 6^e position et a été placé en 5^e position.

Le #9, "Hallofaride", devra se qualifier pour les bris d'allure.

Course 2 – Enquête

Le #4, "Star Hairdresser", arrivé en 4^e position, a fait un bris d'allure dans le dernier droit.

Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure de la CAJO n'a été commise.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/XxbPzoiwvZ4

Course 3 – Gerard Demers a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.03(b) de la CAJO, pour avoir fait une action de poignet au-delà de ce qui est acceptable dans le dernier droit et après la ligne d'arrivée, alors qu'il conduisait le cheval, "Hit The Bank".

Comme il s'agit d'une première infraction, il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200 et une suspension de conduite de 3 jours, du 4 au 6 août, inclusivement.

Décision #2773072

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Enquête

Le #4, "Easter Sundae", a eu de l'équipement brisé avant le départ (collier d'épaule Buxton) et a été signalé dans la statistique avec un bris d'équipement survenu avant le début de la course.

Un remboursement complet du pari mutuel a été effectué, totalisant \$ 874.

Lien pour la vidéo d'enquête – https://youtu.be/djhWCjizZkw

Course 6 – Rien à signaler.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

Réclamations :

Course 4

"Crosscut" (1), pour \$ 8,000, entraîneur Tom Riley, propriétaire Brett Riley.